

Communiqué de presse le 4 juillet 2016 – 18h
Informations réglementées
www.terbeke.com

PUBLICATION DE LA NOTIFICATION REÇUE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14 DE LA LOI DU 2 MAI 2007 RELATIVE À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES

Conformément les stipulations de l'article 14 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, Ter Beke SA annonce avoir reçu le 1 juillet 2016 la notification suivante de participation dans Ter Beke SA:

1. Résumé de la notification

Ter Beke SA a reçu une notification de la STAK Coovan et de la SA M6 dans laquelle elles rapportent que STAK COOVAN a acquit le 30 juin 2016 11.000 titres conférant le droit de vote, et que, à la suite de ceci, elle dépasse le seuil de 65%. La participation des parties agissantes de concert reste inchangée à 67,02%.

2. Contenu de la notification

Les informations contenues dans la notification sont les suivantes:

Date du dépassement du seuil : 30 juin 2016

Seuil dépassé: 65%

Dénominateur: 1.732.621 actions

Actionnaires	Notification précédente		Notification actuelle	
	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Daniël Coopman Edith De Baedts	0	0	0	0
STAK Coovan	1.119.620	64,62%	1.130.620	65,25%
Subtotal	1.119.620	64,62%	1.130.620	65,25%
SA M6	41.668	2,40%	30.668	1,77%
TOTAL	1.161.288	67,02%	1.161.288	67,02%

La participation est détenue directement par la STAK Coovan et la SA M6, agissant de concert. Daniël Coopman et Edith De Baedts (par le biais des holdings intermédiaires Famcoo Invest, STAK Coopman et le Partenariat Civil Sallas) contrôlent la STAK Coovan. Il n'y a pas d'actionnaire de contrôle au sein de la SA M6.



Daniel Coopman

Communiqué de presse le 4 juillet 2016 – 18h
Informations réglementées
www.terbeke.com

La notification originale de participation est disponible sur notre corporate website www.terbeke.com dans la rubrique investor relations/informations pour les actionnaires/déclarations reçues par actionnaires.

Pour plus d'information, veuillez vous adresser à
Dirk De Backer, Secrétaire-Général
Tél. : + 32 / 9 / 370.12.21

Pour en savoir plus sur Ter Beke: www.terbeke.com
Vous pouvez également consulter ce communiqué de presse et nous adresser vos questions par l'intermédiaire du module Investor Relations sur notre site internet (www.terbeke.com)



Daniel Coopman